



Le Fonds de participation des habitants

Le Fonds de participation aux habitants (FPH), c'est quoi ?

Une aide ponctuelle et rapide sur un projet d'habitants, à tout moment de l'année.

Le projet doit participer à l'animation du quartier, au mieux-vivre ensemble et à l'amélioration du cadre de vie. Il doit mobiliser les habitants, être ouvert et accessible à tous, développer les échanges entre habitants d'âges et de cultures différentes.

Qui décide ?

Un comité d'attribution examine chaque projet. Il est composé :

- D'élus Politique de la Ville ;
- De la Déléguée du Préfet ;
- Des membres de la direction Politique de la Ville et Insertion Emploi.

Lors de cette rencontre, les actions et les projets sont présentés et un échange avec le comité a lieu pour qu'il mesure les objectifs et les enjeux. Puis le comité décide collectivement de soutenir ou non le projet et fixe le montant alloué.

Quel est le montant de l'aide ?

Le financement peut aller jusqu'à 1000 € par projet

Comment réaliser sa demande ?

- **Étape 1** : remplir le formulaire de demande et la lettre d'engagement et transmettre les documents au service Politique de la Ville qui se chargera de réunir le comité d'attribution ;
- **Étape 2** : présenter son projet au comité d'attribution.

Si le soutien du projet est validé, l'aide sera ensuite versée sur facture.

CONTACT



HALIMA MEGHIT
Chargée de mission

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-Lès-Lys

[0164792525](tel:0164792525)
[Courriel](#)

[Voir la fiche](#)

ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

➤ [Les Conseils citoyen](#)



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30